

03 mai 2024 -17:50

Appartient à Conseil des ministres du 3 mai 2024

Cour internationale de Justice : demande d'avis concernant la convention sur les syndicats

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne et de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation de la Belgique à la procédure consultative devant la Cour internationale de Justice initiée par le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT) portant sur le droit de grève, concernant la convention 87 de l'OIT.

Il s'agit de l'interprétation de cette convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

Le service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale est chargé de rédiger l'exposé écrit en concertation avec la direction générale des Affaires juridiques du service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be